



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier et
réglementant la circulation sur la VC n° 7
dite Chemin de Bide Handia et la VC n°32 dite Gerezieta
N° A114-2024**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur la VC n°7 dite chemin de Bide Handia, et la VC n°32 dite Gerezieta, **du lundi 19 août 2024 jusqu'au vendredi 30 août 2024 inclus**, pour des travaux réalisés par la société DUHALDE.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les travaux de dévoiement des canalisations AEP sont prévus sur la VC n°7 dite chemin de Bide Handia, et la VC n°32 dite Gerezieta, **du lundi 19 août 2024 jusqu'au vendredi 30 août 2024 inclus**, (voir plan de localisation ci-joint).

Par conséquent, la circulation sera réglementée par des panneaux mis en place par la société indiquant un rétrécissement de la chaussée.

La société devra prendre contact avec le responsable adjoint des services techniques M. Cyril Philippotau au 06.08.63.45.32 avant de débiter les travaux pour l'état des lieux de la chaussée ainsi qu'à la fin du chantier.

ARTICLE 2 : La société DUHALDE, représentée par Mr Bastien DUHALDE, 64480 USTARITZ effectuant les travaux, devra mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société DUHALDE d'Ustaritz,
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 14 août 2024

Le Maire,

Pascal JOCOU



Bâtiments – Travaux Publics

S.A.R.L. au Capital de 152 449,01 €
64 480 USTARITZ
Tel 05 59 93 00 48 – Fax 05 59 93 23 94

